CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E109306** **VALABLE JUSQU'AU** **09/12/2027**

ÉDITÉ LE 06/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2007

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LA ROCHE SUR YON
Siret : 493 502 926 00022
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 5412637
Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 148365137

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 148365137

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : SARL DEPANNAGE CHAUFFAGE MAINTENANCE

Sigle : DCM
2 IMPASSE ARTILAND
ZA LA GROLLE
85150 LANDERONDE

Téléphone : 06 16 20 52 87 **Fax :**
Portable : 06 11 09 89 42
Responsabilité légale :
MASSE CYRILLE GÉRANT

Site Internet :
E-mail : dcm85@orange.fr

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 453 587 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	5	24/09/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

06/11/2026 12:16

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.